

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un janvier, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le vingt-quatre janvier 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET,
M. TELLIER, Mme DUPUY, Mme CHIARAMELLO,

Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. CAZALET, Mme OEHLER, Mme MEZIERE,
Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, Mme CASTRO FERNANDES, M. FABRE,
M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE, M. CLEMENT,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. PICARD-BACHELERIE	(pouvoir à M. RAVIER)
M. LANDREAU	(pouvoir à Mme PEGORIER-LELIEVRE)
M. BUI	(pouvoir à Mme DE CARLI)
M. LAHSSINI	(pouvoir à M. BLANCHARD)
Mme GUTIERREZ	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
M. KHINACHE	(pouvoir à M. HAQUIN)
M. QUENUM	(pouvoir à M. PORTELLI)

ABSENTE :

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme CASTRO FERNANDES qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

I - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite de la démission de *Monsieur Patrice LAVAUD*, son siège de Conseiller Municipal devient vacant. Conformément à l'article L 270 du Code électoral, le candidat de la liste inscrit immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant. Mme Maria-Piedad OSSABA VELASQUEZ (n°4 sur la liste Energie Citoyenne Ermont) ayant décliné le remplacement de Monsieur Patrice LAVAUD, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'installation de *Monsieur Olivier CLEMENT* en qualité de Conseiller Municipal.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

III - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

II - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

1) - DESIGNE par un vote, à scrutin secret, M. Olivier CLEMENT, Conseiller municipal, en remplacement de M. Patrice LAVAUD pour siéger au sein :

• Des Commissions suivantes en qualité de membre :

- Commission Affaires générales, Finances
- Commission Solidarité, Handicap, Santé, Logement
- Commission Développement Durable
- Commission Education
- Commission Culture
- Commission Equipement, Urbanisme, Commerces
- Commission Enfance, Jeunesse, Seniors
- Commission Sports
- Commission du Marché Saint-Flaive

Résultat du vote Présents ou représentés : 34

Votants : 34 Pour : 34

Nombre de voix : M. Olivier CLEMENT : 34 voix

2) - AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'accompagnement et au suivi d'un agent, reconnu travailleur handicapé, recruté par la Mairie d'Ermont, avec l'ESAT APAJH « les ateliers Georges Lapierre » situé à Taverny et représenté par Monsieur José FERNANDES.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

3) - PROCEDE aux créations de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services comme suit :

NOMBRE	POSTES A CREER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Rédacteur	Maison de Services au Public	Recrutement
5	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Maison de Service au Public	Recrutement
1	Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	Multi Accueil	Augmentation taux d'emploi
7			

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du Groupe « Générations Ermont » et M. CLEMENT du Groupe « Energie Citoyenne Ermont »)
Pour : 29

- 4) - **RENOUVELLE** la mise à disposition, contre remboursement de la rémunération, d'un Adjoint du patrimoine, titulaire, à temps complet auprès de l'association des Maisons de santé pluriprofessionnelles d'Ermont, pour prendre en charge le secrétariat, l'accueil et la planification de l'activité des Maisons de Santé des Chênes et des Espérances ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association des Maisons de santé pluriprofessionnelles d'Ermont.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 5) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant les prestations de transports collectifs pour les déplacements lors d'activités scolaires, périscolaires et diverses pour la commune et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 6) - **APPROUVE** la convention de mise à disposition gracieuse des installations de la commune en faveur du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour la formation des assistantes maternelles pour 2017 ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 7) - **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition gracieuse d'un local sis 8 Square Jules César, Résidence La Sablière, prêté par le bailleur ICF La Sablière, dans le cadre des réunions du Conseil de quartier Ermont-Eaubonne ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 8) - **APPROUVE** le contrat portant occupation d'un emplacement en gare d'Ermont-Eaubonne mis à disposition par la SNCF Mobilités, afin d'y accueillir la Maison de Services Au Public ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat et tout document s'y afférant ;
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 9) - **APPROUVE** le contrat de location et de maintenance des machines de vente SNCF relative à la vente de billets « Grandes Lignes », au sein de la Maison de Services Au Public ;
 - **APPROUVE** le contrat de mandat de distribution « Bureaux auxiliaires » entre SNCF Mobilités et la Commune d'Ermont ;
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 10) - **APPROUVE** le projet de convention relatif à la création d'une Agence Postale Communale au sein de la Maison de Services au Public de la gare d'Ermont-Eaubonne entre la Commune d'Ermont et La Poste ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer la convention susvisée et tout document s'y afférant.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - EDUCATION

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 660 € au collège Jules Ferry pour l'aider à organiser le séjour pédagogique en Angleterre pour des élèves de classe de 3^{ème} ;
 - **DECIDE** d'attribuer une subvention au collège Jules Ferry d'un montant de 340 € pour soutenir l'équipe de Rubik's Cube, formée de 50 élèves, lors de sa participation au prochain championnat de France qui se déroulera à Poitiers et à Tours en juin 2017 ;
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 2) - **APPROUVE** les modifications apportées à la sectorisation scolaire telles que figurant ci-dessous,
 - **DECIDE** que ces changements s'appliqueront aux nouvelles inscriptions scolaires pour la rentrée scolaire 2017/2018 et les suivantes,
 - **DONNE** délégation au Maire dans le cadre des dérogations exceptionnelles.

	RUES	NUMEROS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Nouvelles adresses (ou ajout de numéros)	DIX HUIT JUIN	22 au 98	V HUGO	V HUGO
	NELSON MANDELA (Esplanade)	N°7	Jean JAURES	Jean JAURES
Correction N° de voirie	STALINGRAD (rue de)	du 18 au 52 et à partir de 21	A. FRANCE	LOUIS PASTEUR

	RUES	NUMEROS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Modifications de secteur (zone flottante entre L. Pasteur et V. Hugo)	MAIRIE (rue de la)	les numéros impairs	V. HUGO	V. HUGO
	CLOCHER (rue du)	toute la rue	V. HUGO	V. HUGO
	DOCTEUR CHABRY (rue du)	toute la rue	V. HUGO	V. HUGO
	DU 18 JUIN (rue du)	du 2 au 22 et du 1 au 21	V. HUGO	V. HUGO
	L'EGLISE (rue de)	les numéros impairs	V. HUGO	V. HUGO
	LOUIS SAVOIE (rue)	les numéros impairs avant le 65	V. HUGO	V. HUGO
	RENAISSANCE (mail)	toute la rue	V. HUGO	V. HUGO

	RUES	NUMEROS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Modifications de secteur (Jean Jaures vers V. Hugo)	JEAN JACQUES ROUSSEAU (rue)	les numéros pairs	V. HUGO	V. HUGO
	MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY (rue du)	du n°2 au 40 et du 46 au 74	V. HUGO	V. HUGO
	SOMME (rue de la)	toute la rue	V. HUGO	V. HUGO
	ROBINETTES (rue des)	toute la rue	V. HUGO	V. HUGO
	DANIEL (rue)	les numéros impairs	V. HUGO	V. HUGO
	BIZET (Impasse)	toute la rue	V. HUGO	V. HUGO

	RUES	NUMEROS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Modifications de secteur (Pasteur vers Daudet)	NOEL SEYSEN (rue)	du 359 au 370	A. DAUDET	A. DAUDET
	MARCEL (impasse)	toute l'impasse	A. DAUDET	A. DAUDET
	SENTE DU GUE (rue)	toute la rue	A. DAUDET	A. DAUDET
	L'AVENIR (rue de)	toute la rue	A. DAUDET	A. DAUDET

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du Groupe « Générations Ermont » et M. CLEMENT du Groupe « Energie Citoyenne Ermont »)
Pour : 29

VI - CULTURE

Le CONSEIL MUNICIPAL :

1) - **FIXE** les formats et tarifs publicitaires pour le programme de la saison culturelle 2017/2018 comme suit :

- 1 page : 1540 € HT
- ½ page (en largeur ou en hauteur) : 822 € HT
- ¼ de page : 427 € HT
- Bannières (10 cm x 3 cm) : 214 € HT

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats correspondants avec les annonceurs.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Conservatoire :

- 2) - **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux et de matériel relative à l'organisation de la 3ème édition du stage de musique « l'Académie Val de Cuivres » du 15 au 19 février 2017 à Ermont;
 - **AUTORISE** le Maire à signer cette convention de mise à disposition de locaux.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - **AUTORISE** le Maire à déposer le permis de construire et à signer toutes les autorisations d'urbanisme relatives aux travaux de rénovation et de restructuration (2ème phase) du centre socio-culturel des Chênes, sis 9 rue Utrillo à Ermont.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 2) - **DONNE** un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 3) - **REFUSE** le transfert de compétence, à la Communauté d'Agglomération Val Parisis, en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du Groupe « Générations Ermont »
Pour : 30
- 4) - **APPROUVE** et **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'études relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRTgaz, dans le cadre de la construction d'un nouveau conservatoire de théâtre, musique et danse définissant :
 - Le cadre de ces études,
 - Les travaux à prévoir et leur estimation prévisionnelle,
 - L'engagement de la Commune vis-à-vis du coût de ces études dû à GRTgaz.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 5) - **AUTORISE** le Maire à aménager les parcelles cadastrées AD 801, AD 493, AD 479, AD 568, AD 487, AD 489, AD 491, AD 481, AD 801, AD 483, AD 485 (skate-park du parc de l'Audience, RD 140 – avenue de la Première Armée), à procéder à la création d'un parking en lieu et place du parc de l'Audience, à signer le permis d'aménager et toute autre autorisation d'urbanisme correspondante.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 6) - **AUTORISE** le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis la convention de refacturation relative à la viabilité hivernale des voiries d'intérêt communautaire, sachant que celle-ci est conclue pour une durée de 5 ans.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VIII - FINANCES**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - **DECIDE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de réhabilitation des locaux de la Police Municipale ;
 - **AUTORISE** le Maire à effectuer la demande de subvention ;
 - **AUTORISE** le Maire à accepter, le cas échéant, la subvention accordée par le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de réhabilitation des locaux de la Police Municipale et de signer tout document s'y afférant.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 2) - **APPROUVE**, la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations du Val d'Oise au titre du projet DEMOS ;
 - Autorise Monsieur le Maire à signer ainsi que l'ensemble des documents afférents.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - **D'ACCEPTER** la subvention d'investissement de 5 440, 00 € sollicitée au titre de l'appel à projet de la CAF en 2016, pour la rénovation de la crèche familiale « Les Marmousets » ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention, ainsi que tous les documents afférents ;
 - **D'INSCRIRE** la recette de 5 440 €, au compte 1321, subvention d'investissement du budget 2017.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - **SOLLICITE** une subvention d'aide à l'investissement auprès de l'Etat et du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les travaux de construction d'un nouveau conservatoire de musique, théâtre et danse ;
 - **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution de l'aide financière ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - **SOLLICITE** une subvention d'aide à l'investissement auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour les travaux de restructuration du restaurant scolaire Eugène Delacroix ;
 - **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution de l'aide financière ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

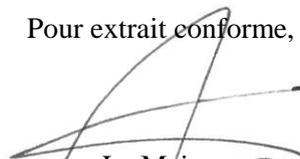
V - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h15.



Pour extrait conforme,


 Le Maire,
 Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2017 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHE le 07 février 2017